

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ
POUR
L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE
ET
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Ouvrages de référence d'usage courant
2021-2022

Les établissements d'enseignement et les maisons d'édition sont autorisés à procéder pour leurs besoins à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2022

Les données de cette liste sont à jour au 13 janvier 2022.

COMITÉ-CONSEIL SUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Le *Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques* (CCERD) est un comité-conseil auquel le ministre a confié un rôle dans le processus d'approbation du matériel didactique, en lui donnant les deux mandats suivants :

- recommander au ministre l'approbation du matériel didactique, comme suite aux analyses effectuées par le BAMD;
- donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques.

Le CCERD est formé de treize membres nommés par le ministre. Neuf de ces personnes sont rattachées au réseau scolaire (milieux francophone et anglophone; secteurs public et privé; ordres d'enseignement primaire et secondaire), une personne est issue du milieu universitaire, deux personnes sont parents d'élèves et une personne représente les maisons d'édition affiliées à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

La législation définit les pouvoirs et responsabilités des centres de services scolaires, des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et du ministre en ce qui concerne le matériel didactique utilisé dans les écoles.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, « le ministre peut établir la liste des manuels scolaires, du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés par lui » (L.R.Q., c. I-13.3, a. 462).

Le centre de services scolaire, la commission scolaire ou l'établissement privé s'assure que, pour l'enseignement des programmes d'études établis par le ministre, on ne se serve que des manuels scolaires et du matériel didactique ou des catégories de matériel didactique approuvés par le ministre (L.R.Q., c. I-13.3, a. 230 et c. E.-9.1, a. 35). Comme la liste du matériel didactique approuvé ne comporte que du matériel didactique de base, cette obligation ne porte que sur ce type de matériel.

Sur proposition des enseignantes et enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 5, des membres du personnel concerné et après consultation du conseil d'établissement dans le cas visé au paragraphe 3, la directrice ou le directeur de l'école : « approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études (L.R.Q., c. I-13.3, a. 96.15) ».

« L'élève, autre que celui inscrit aux services éducatifs pour les adultes, a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où il atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (c. E-20.1). Cet élève dispose personnellement du manuel choisi, en application de l'article 96.15, pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement » (L.R.Q., c. I-13.3, a. 7).

DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve, pour l'éducation préscolaire de même que l'enseignement primaire et secondaire, les ouvrages correspondant à ce qu'il est convenu d'appeler le matériel didactique de base, qui comprend deux types d'ouvrages : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

LES ENSEMBLES DIDACTIQUES

Un ensemble didactique est composé d'une série d'instruments dont un manuel imprimé à l'usage de l'élève et un guide d'enseignement imprimé ou numérique. Il peut inclure d'autres éléments numériques.

L'ensemble didactique est spécifiquement conçu pour l'enseignement et l'apprentissage et constitue en ce sens un outil de soutien, de médiation et de référence. Il doit également viser le rehaussement culturel et la promotion de valeurs sociétales.

Il forme un tout cohérent, prenant appui sur des domaines généraux de formation et présentant des suggestions pour le développement de compétences transversales. Le manuel et le guide doivent couvrir entièrement un programme disciplinaire donné ou quelques programmes, dans le cas d'ouvrages interdisciplinaires.

LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT

Les ouvrages de référence qui suivent, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base : les dictionnaires usuels, les grammaires et les atlas.

LES AUTRES CATÉGORIES DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les ouvrages qui ne sont pas considérés comme du matériel didactique de base peuvent être utilisés en classe sans autorisation particulière du ministre. Ainsi, le matériel didactique de type complémentaire touchant seulement une partie d'un programme d'études, de même que la plupart des ouvrages de référence et les œuvres littéraires ou musicales, ne sont pas évalués par le ministre. Il appartient à chaque organisme scolaire de mettre en place les mécanismes d'évaluation et de sélection de ces ouvrages.

Malgré le fait qu'ils puissent être utilisés tous les jours en classe, les cahiers d'exercices ne sont pas considérés comme du *matériel didactique de base* et ne sont pas approuvés par le ministre. En conséquence, ils ne sont ni interdits, ni recommandés par lui. Comme c'est le cas pour l'ensemble du matériel de type complémentaire, c'est l'organisme scolaire qui a la responsabilité de décider de l'opportunité de les mettre entre les mains des élèves, après avoir fait les consultations nécessaires. Dans l'enseignement public, l'élève a droit à la gratuité du matériel didactique, mais ce droit « ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe » (L.R.Q., c. I-13.3, a.7).

1 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.1 Les aspects pédagogiques

Les critères liés aux aspects pédagogiques permettent d'évaluer l'adéquation du matériel didactique aux exigences du Programme de formation. Ils sont au nombre de six et se définissent ainsi :

CRITÈRE 1

Adéquation de la conception de l'apprentissage et des propositions d'approches pédagogiques avec les exigences d'une approche par compétences, telle que préconisée par le Programme de formation

Il s'agit de s'assurer que le matériel satisfait aux exigences d'une approche par compétences. La conception de l'apprentissage et les propositions d'approches pédagogiques retenues doivent être définies dans un langage simple et accessible pour les utilisateurs et les utilisatrices.

CRITÈRE 2

Adéquation du traitement des contenus d'apprentissage avec les orientations et les éléments prescrits du Programme de formation

Il s'agit de s'assurer de la conformité du traitement des contenus d'apprentissage aux orientations et aux éléments prescrits du Programme de formation.

CRITÈRE 3

Adéquation de l'évaluation des apprentissages avec une approche par compétences

Il s'agit de s'assurer que les activités d'évaluation des apprentissages contribuent au développement des compétences.

CRITÈRE 4

Contribution au rehaussement culturel et à la qualité de la langue

Il s'agit de s'assurer de la présence et de la qualité de repères culturels et de pistes pour soutenir l'élève dans l'utilisation d'une langue de qualité.

CRITÈRE 5

Exactitude des contenus du matériel didactique

Il s'agit de s'assurer que les contenus sont exacts, objectifs et actuels. L'objectivité se traduira par la présentation d'interprétations ou d'explications documentées d'un même phénomène, d'un même fait ou d'une même observation, ou encore par des mises en garde appropriées.

CRITÈRE 6

Qualité des facilitateurs pédagogiques

Il s'agit de s'assurer que le matériel didactique comporte des éléments qui favorisent et facilitent l'enseignement et l'apprentissage.

1.2 Les aspects socioculturels

Les aspects socioculturels consistent à s'assurer que le matériel représente adéquatement la diversité de la société québécoise et qu'il est exempt de discrimination.

Critère

Représentation démocratique et pluraliste de la société

Il s'agit de s'assurer de retrouver :

- une juste représentation (25 p. 100) des personnages des groupes minoritaires;
- des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes;
- une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles ou sociales;
- une interaction des personnages de groupes minoritaires dans des situations de la vie courante;
- une rédaction non sexiste des textes.

1.3 Les aspects matériels

Les aspects matériels répondent à un certain nombre d'exigences posées du point de vue de la personne qui utilise le matériel. Elles se regroupent en un critère qui se définit ainsi :

Critère

Qualité du matériel

Il s'agit de s'assurer de :

- la durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève;
- la durabilité du matériel d'accompagnement;
- la présentation convenable du matériel;
- l'accessibilité à l'information;
- la lisibilité du texte et des illustrations.

1.4 Les aspects publicitaires

Les aspects publicitaires consistent à s'assurer que le matériel didactique est exempt de toutes formes de publicité.

Critère

Interdiction du placement de produit

Il s'agit de s'assurer de :

- l'absence de promotion qui pousse à la consommation;
- l'absence de promotion éditoriale.

1.5 Les aspects confessionnels

Les aspects confessionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte les valeurs morales et religieuses.

1.6 Les aspects conventionnels

Les aspects conventionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte :

- les règles du bon usage de la langue et du code écrits;
- les règles et les conventions propres à la toponymie;
- les règles relatives à la santé et à la sécurité;
- les règles et les conventions relatives au système international d'unités et aux autres normes d'écriture.

DURÉE DE L'APPROBATION

Ensembles didactiques

L'approbation est valable tant que le programme d'études demeure en vigueur. Toutefois, si l'information contenue dans le matériel avait avantage à être actualisée, la durée de l'approbation pourrait alors être limitée.

Ouvrages de référence d'usage courant

L'approbation des ouvrages de référence d'usage courant, comme les dictionnaires, est valable pour 7 ans.

DROIT D'AUTEUR

Les ouvrages qui figurent sur la liste d'exclusions publiée par la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) sont protégés par la Loi sur le droit d'auteur. Il est donc interdit de les reproduire sous quelque forme que ce soit, de les adapter ou de les modifier, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la détentrice ou du détenteur du droit d'auteur, généralement l'éditeur.

L'interdiction de reproduction ne s'applique toutefois pas aux ouvrages dans lesquels se trouvent des notices qui autorisent les enseignantes et les enseignants à en reproduire certaines parties ou certaines pages, parfois détachables.

De plus, en vertu de l'entente sur la reproduction d'œuvres conclue entre la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) et le ministère de l'Éducation du Québec, certains ouvrages peuvent être photocopiés par les enseignantes et les enseignants à certaines conditions.

Ainsi, avant de reprographier un ouvrage, il faut s'assurer :

- qu'il ne figure pas sur la liste d'exclusions publiée par COPIBEC;
- que l'on respecte les conditions établies dans l'entente de reproduction.

Pour toute demande d'autorisation particulière concernant la reproduction d'une œuvre littéraire ou pour toute demande d'information relative à l'entente avec COPIBEC, communiquez avec Mme Francine Perreault, du Service des droits de COPIBEC, au 514 288-1664 ou au 1 800 717-2022.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le droit d'auteur, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction des ressources didactiques et pédagogiques : <http://www1.education.gouv.qc.ca/bamd/>.

Bureau d'approbation du matériel didactique
Direction des ressources didactiques et pédagogiques
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone: 418 643-3534

Télécopieur: 418 643-4546

Courrier électronique: bamd@education.gouv.qc.ca

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE : DICTIONNAIRES

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

1er, 2e et 3e cycles du primaire

Dictionnaire bilingue illustré, anglais-français, français-anglais © 2011

Dossier 2011-0013

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	495
Éditions Québec Amérique inc.		

ISBN : 978-2-7644-0874-2

Approuvé le 13 février 2012

2e et 3e cycles du primaire

Le Visuel junior : dictionnaire français-anglais © 2019

Dossier 2019-0004

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Collectif	Dictionnaire	312
Éditions Québec Amérique inc.		

ISBN : 978-2-7644-3840-4

Approuvé le 26 février 2021

3e cycle du primaire

Le Dictionnaire visuel, français-anglais © 2011

Dossier 2011-0012

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Corbeil, J.-C. et autres	Dictionnaire visuel	1152
Éditions Québec Amérique inc.		

ISBN : 978-2-7644-1077-6

Approuvé le 13 février 2012

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

3e cycle du primaire

The Grand Duc ESL Dictionary and Thesaurus © 2001

Dossier 2002-0020

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	1172
Éditions Grand Duc Groupe Éducalivres inc.		

ISBN : 978-0-03-928345-2

Approuvé le 27 janvier 2013

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

1er cycle du primaire

Dictionnaire français débutant © 2017

Dossier 2017-0002

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Collectif	Dictionnaire ©2017	216
Éditions Auzou		

ISBN : 9782733853573

Collection Dictionnaire de français

Approuvé le 23 mai 2017

1er, 2e et 3e cycles du primaire

Dictionnaire CEC jeunesse (6e édition) © 2014

Dossier 2011-0011

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	1330
Les Éditions CEC inc.		

ISBN : 978-2-7617-6815-3

Approuvé le 15 mai 2014

Note : L'édition précédente demeure approuvée.

Le Robert junior illustré nord-américain © 2019

Dossier 2014-0003

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	1414
Dictionnaires Le Robert		

[Interforum Canada inc.](#)

ISBN : 978-2-32101-387-7

Approuvé le 30 mai 2019

Note : Les éditions © 2014 et © 2015 demeurent approuvées.

2e et 3e cycles du primaire

Larousse Super Major © 2012

Dossier 2011-0014

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	1457
Larousse		
Hachette Canada		
ISBN : 978-2-03-587813-7		

Approuvé le 27 janvier 2013

Note : Les éditions 2004 et 2010 demeurent approuvées.

Le Multi des jeunes : Dictionnaire de la langue française (2e édition enrichie) © 2018

Dossier 2018-0003

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Villers, Marie-Éva de	Dictionnaire	1198
Éditions Québec Amérique inc.		
ISBN : 978-2-7644-3584-7		

Approuvé le 15 juin 2018

3e cycle du primaire

Le Petit Larousse illustré 2022 © 2021

Dossier 2015-0003

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
En collaboration	Dictionnaire	2044
Larousse		
Hachette Canada		
ISBN : 978-2-03593-866-4		

Approuvé le 20 décembre 2021

Notes : La version numérique proposée avec cet ouvrage n'est pas approuvée.

Les éditions 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 demeurent approuvées.

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

3e cycle du primaire

Le Robert illustré 2015 © 2014

Dossier 2014-0004

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Collectif	Dictionnaire	2100
Dictionnaires Le Robert		
<u>Interforum Canada inc.</u>		
ISBN : 978-2-32101-654-0		

Approuvé le 6 août 2015

Note : L'édition précédente demeure approuvée.

Multidictionnaire de la langue française (6e édition) © 2015

Dossier 2015-0002

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Villers, M.-É. De	Dictionnaire	1855
Éditions Québec Amérique inc.		
ISBN : 978-2-7644-1246-6		

Approuvé le 16 juin 2015

Notes : L'édition précédente demeure approuvée.

La version numérique proposée avec cet ouvrage n'est pas approuvée.

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
DICTIONNAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE SECONDE

2e et 3e cycles du primaire

Le Visuel junior : dictionnaire français-anglais © 2019

Dossier 2019-0004

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Collectif	Dictionnaire	312
Éditions Québec Amérique inc.		

ISBN : 978-2-7644-3840-4

Approuvé le 26 février 2021

**OUVRAGES DE RÉFÉRENCE :
GRAMMAIRES**

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

2e cycle du primaire

Grammaire jeunesse, 2e cycle du primaire © 2004

Dossier 2016-0006

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Laporte, M., Rochon, G. Les Éditions CEC inc.	Grammaire	278

ISBN : 978-2-7617-2181-3

Approuvé le 11 juillet 2016

2e et 3e cycles du primaire

Grammaire de base, 2e et 3e cycle du primaire © 2011

Dossier 2019-0003

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Chartrand, S.-G., Simard, C. Éditions du Renouveau pédagogique inc. (ERPI)	Grammaire	360

ISBN : 978-2-7613-2995-8

Approuvé le 13 juin 2019

3e cycle du primaire

Grammaire jeunesse, 3e cycle du primaire © 2004

Dossier 2016-0007

	ÉLÉMENT APPROUVÉ	PAGES
Laporte, M., Rochon, G. Les Éditions CEC inc.	Grammaire	326

ISBN : 978-2-7617-2182-0

Approuvé le 11 juillet 2016

ANNEXE 1

INDEX DES TITRES

INDEX DES TITRES

D

Dictionnaire bilingue illustré, anglais-français, français-anglais	1
Dictionnaire CEC jeunesse (6e édition)	3
Dictionnaire français débutant	3

G

Grammaire de base, 2e et 3e cycle du primaire	7
Grammaire jeunesse, 2e cycle du primaire	7
Grammaire jeunesse, 3e cycle du primaire	7

L

Larousse Super Major	4
Le Dictionnaire visuel, français-anglais	1
Le Multi des jeunes : Dictionnaire de la langue française (2e édition enrichie)	4
Le Petit Larousse illustré 2022	4
Le Robert illustré 2015	5
Le Robert junior illustré nord-américain	3
Le Visuel junior : dictionnaire français-anglais	1, 6

M

Multidictionnaire de la langue française (6e édition)	5
---	---

T

The Grand Duc ESL Dictionary and Thesaurus	2
--	---

ANNEXE 2

LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS

LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS

Dictionnaires Le Robert
Voir Interforum Canada inc.

Éditions Auzou
24-32 rue des Amandiers Paris, France 014 033-8418
télécopieur : 014 797-2008

Éditions du Renouveau pédagogique inc. (ERPI)
1611, boul. Crémazie Est, 10e étage Montréal (Québec) H2M 2P2 514 334-2690
télécopieur : 514 334-4720

Éditions Grand Duc | Groupe Éducalivres inc.
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 350 Laval (Québec) H7S 1Z3 514 334-8466
télécopieur : 800 267-4387

Éditions Québec Amérique inc.
7240, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N1 514 499-3000
télécopieur : 514 499-3010

Hachette Canada
9001, boulevard de l'Acadie, bureau 1002 Montréal (Québec) H4N 3H5 514 382-3034
télécopieur : 514 381-5088

Interforum Canada inc.
1001, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 1001, Montréal (Québec) H2L 4P9 514 281-1050
10e étage télécopieur : 514 281-8413

Larousse
Voir Hachette Canada

Les Éditions CEC inc.
9001, boulevard Louis-H.-La Fontaine Anjou (Québec) H1J 2C5 514 351-6010
télécopieur : 514 351-3534

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	iii
--------------	-----

MATÉRIEL DIDACTIQUE APPROUVÉ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dictionnaires: ANGLAIS, LANGUE SECONDE	1
Dictionnaires: FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	3
Dictionnaires: FRANÇAIS, LANGUE SECONDE	6
Grammaires: FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	7

ANNEXE 1: INDEX DES TITRES	8
ANNEXE 2: LISTE DES ÉDITEURS ET DES DISTRIBUTEURS	10